

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2017**

NOMBRE DE MEMBRES  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 26  
Représentés : 5  
Pour : 31  
Abstentions : 0  
Contre : 0

**OBJET : Exercice 2017 : Admission en non-valeur et créances éteintes.**

L'An deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaients présents :** L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, R. BENMERADI, Maires-Adjoints : R. LHOSTE, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

JP. AUBRUN	à	JL. DELERIN
ME. MORIN	à	E. CHAMBON
JC. PORCHERON	à	JM. DURAND
AM. MERCADIER	à	C. BIGRET
G. MERGY	à	D. BEKIARI

**Absents excusés :** D. LAFON, F. GAGANARD, V FONTAINE-BORDENAVE

**Absent :** J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu les jugements de liquidation judiciaire et de rétablissements personnels prononcés puis transmis par le Trésorier depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

Vu les admissions en non-valeur présentées par le trésorier pour les exercices 2016 et 2017,

Vu le budget communal,

Envoyé en préfecture le 17/07/2017

Reçu en préfecture le **DEL170703\_5**

Affiché le

ID : 092-219200326-20170703-DEL170703\_5-DE

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : de passer en charge de fonctionnement les créances éteintes pour un montant de 2 606.96 €. Les crédits sont inscrits au budget 2017 nature 6542.

**Article 2** : de passer en charge de fonctionnement les admissions en non-valeur pour un montant de 115 000.00 €. Les crédits sont inscrits au budget 2017 nature 6541.

**Article 3** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 17/07/17

Publication/Affichage du 18/07/17 au 18/09/17

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé